

CITY CARS
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 18.000.000 DT
SIEGE SOCIAL : 31, RUE DES USINES, Z.I KHEIREDDINE - LA GOULETTE, TUNIS - TUNISIE
IDENTIFIANT UNIQUE : 1017529 Z
MATRICULE FISCAL : 1017529 Z/A/M/000
MATRICULE CNSS : 275042-47

CONVOCAION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le mardi 21 juillet 2020, à neuf heures (9h) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du dépassement du délai pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Ratification de la nomination provisoire de deux (2) administrateurs indépendants ;
10. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés ;
11. Autorisation accordée au Conseil d'Administration de la Société pour le rachat et la vente par la Société de ses propres actions pour réguler le cours boursier à la Bourse des Valeurs Mobilières ; et
12. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 21 JUILLET 2020

PREMIERE RESOLUTION

Informers les actionnaires des raisons du dépassement du délai pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, principalement dû à la pandémie de la COVID-19.

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine donc le dépassement du délai pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de 124.771.549 DT et faisant ressortir un résultat net de 15.186.268 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de 139.331.731 DT et faisant ressortir un résultat net de 15.148.549 DT.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2019 :	15.186.268 DT ;
Réserves pour réinvestissement exonéré :	3.000.000 DT ;
Résultats reportés :	7.060.396 DT ;
	<hr/>
Bénéfice distribuable :	19.246.664 DT ;
Réserves légales (Plafonnées) :	450.000 DT ;
Dividendes de l'exercice 2019 :	10.800.000 DT ; soit 0,600 DT par action ; et
Solde à affecter aux résultats reportés :	7.996.664 DT.

Les dividendes correspondent à un dividende de 0,600 DT brut par action.

Le paiement aura lieu à partir du 2020.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6.250 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

NEUVIEME RESOLUTION

Informers les actionnaires de la Société que la nouvelle réglementation en vigueur, notamment le nouveau Règlement Général de la Bourse - RGB, approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019, visant à moderniser l'organisation des marchés de la Cote de la Bourse, impose aux sociétés cotées au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis de nommer deux (2) administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration de la Société en date du 9 décembre 2019 a donc nommé, à titre provisoire, messieurs Slah Kooli et Ismail Ben Sassi en tant qu'administrateurs indépendants de la Société, pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie donc ces nominations et entérine donc la nomination de messieurs Slah Kooli et Ismail Ben Sassi en tant qu'administrateurs indépendants de la Société, pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices sociaux 2020, 2021 et 2022, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DIXIEME RESOLUTION

Informers les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés, dont le détail est consigné en Annexe.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

ONZIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Cette autorisation est valable pour trois (3) années et porte sur un montant d'un Million de Dinars (1.000.000 DT).

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

CITY CARS
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 18.000.000 DT
SIEGE SOCIAL : 31, RUE DES USINES, Z.I KHEIREDDINE - LA GOULETTE, TUNIS - TUNISIE
IDENTIFIANT UNIQUE : 1017529 Z
MATRICULE FISCAL : 1017529 Z/A/M/000
MATRICULE CNSS : 275042-47

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour le mardi 21 juillet 2020, à dix heures trente minutes (10h30) au siège social de la Société sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de nouveaux statuts mis à jour de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 21 JUILLET 2020

PREMIERE RESOLUTION

Informers les actionnaires de la Société que la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement a modifié certaines dispositions du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter en conséquence les nouveaux statuts mis à jour de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire accorde pleins pouvoirs à la Présidente du Conseil d'Administration et/ou au Directeur Général de la Société pour signer les nouveaux statuts mis à jour de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.